



Le 6 décembre 2018

Je vote

Force Ouvrière !

Directions territoriales Bassin-Seine & Centre-Bourgogne Communiqué N°09-2018

Compte-rendu du CTU-P commun DTBS et DTCB Du 13 juin 2018

Le 13 juin 2018, à Auxerre (21), a eu lieu les Comités Techniques Uniques de Proximités commun des Directions Territoriales Bassin de la Seine et Centre-Bourgogne. Le comité était présidé par les directeurs de la DTBS et DTCB

Force Ouvrière était représenté pour la DTBS : Nicole Claudon, Pascal Tréhout et Hervé Wilmort,
Excusés : Michel Cardot.

Pour la DTCB par : Catherine Argailot, Jaky Genty et Richard Henrard.

Excusés : Jean-François HUBER, Mathieu Brochot, Jean-Baptiste Carpentier.

Force Ouvrière lit sa déclaration préalable (Cf. : En PJ)

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire Adjoint,
- création de l'UTI Nivernais/Yonne par la fusion de l'UTI YONNE DTBS avec l'UTI Nivernais 5DTCB) et rattachement du point d'appui de Cercy-la-Tour à l'UTI Val-de-Loire.
- Rattachement de la râcle de Saint Mammès à l'UTI Seine Amont (DTBS).

Les secrétaires adjoint sont pour ma DTBS la CGT et pour la DTB la CFDT.

Concernant la création de l'UTI Nivernais/Yonne après une nouvelle présentation par chaque directeur **Force Ouvrière** a pris ses responsabilités et il a été procédé au vote :

| CTU-P DTBS | |
|-------------------|-------------------------------------|
| Pour | |
| Abstention | |
| Contre | Force Ouvrière , CGT et CFDT |

| CTU-P DTCB | |
|-------------------|-------------------------------------|
| Pour | |
| Abstention | |
| Contre | Force Ouvrière , CGT et CFDT |

Pourquoi **Force Ouvrière** :

1 - bien que la DTBS a procédé à des modifications du règlement intérieur concernant la partie transférée à la DTCB, elle transfère à la DTCB une baisse en effectif de -5 à -6 ETP. **Force Ouvrière** afin de consolider la création de cette UTI pour les prochaines années à solliciter un moratoire. Le Directeur de la DTCB, au regard du contexte pour les prochaines années, n'a pas voulu prendre cet engagement. **Force Ouvrière** rappelle que sur les C exploitation la DTCB est à l'OS ! Donc il ne faut pas être Devin que d'un cette affaire à terme **C'EST LES EFFECTIFS SUPPORTS QUI VONT PAYER L'ADDITION HEU ... NON LA SOUSTRACTION !**

LIBERTÉ - ADHÉREZ À FORCE OUVRIÈRE - INDÉPENDANCE

FORCE OUVRIÈRE DIRECTION TERRITORIALE CENTRE-BOURGOGNE

2 – bien que la DRHM a annoncé la prise en compte de 3 ETP support dans le cadre du dialogue de gestion 2019, en l'état, **Force Ouvrière** aurait pu s'en satisfaire, **sauf qu'au bout du bout il nous est proposé encore une équation dont on ne sait de quel degré à la baisse elle va être à savoir :**

« X ETP EN MOINS DTCS 2019 =

+3 +(-ABSORPTION BAISSÉ DTCS) + (- RÉFORME RH) + (- RÉFORME CIRCUIT BUDGÉTAIRE)+ (- DIALOGUE DE GESTION 2019)

POUR FORCE OUVRIÈRE, C'EST INACCEPTABLE ET SI CELA RESTE EN L'ÉTAT CE SERA TOUJOURS INACCEPTABLE !

3 – Pour les 6 TSDD de la DTCS, ils vont subir une baisse mécanique de leur ISS du fait que leur coefficient de service est de 1,1 mais que celui de la DTCS est de 1 ! Pour info c'est une perte variant de -33€ à -55€/mois suivant les cas et sans prise en compte du coefficient individuel. Mais grâce à l'ITA ils vont être compensés à 100 % pendant 2 ans et après Après, **Force Ouvrière** affirme que pour ces agents, dans cette affaire, **ils vont subir une baisse de pouvoir d'achat voir une stagnation** pendant quelques années et qu'au final ils se le paieront sur leur propre traitement.

De plus la reconnaissance du patron pour ces agents n'a pas de limite puisque certain d'entre eux qui respectent les critères dans le cadre des promotions 2019, se voient oubliés, ignorés, piétinés.

Force Ouvrière pour imager son expression reprendra la chanson des charlots « Merci Patron »

« ...Merci patron, merci patron quel plaisir de travailler pour vous, On est heureux comme des fous !

Merci patron, merci patron, Ce que vous faites ici-bas, Un jour la Ministre vous le rendra !

Nous avons tous un peu honte D'être aussi près de nos comptes..... »

Force Ouvrière AFFIRME QU'À L'ÉPA-VNF, LA RECONNAISSANCE D'UN TSDD ELLE EST COMME LA MÉMOIRE...COURTE... VOIR INEXISTANTE !

4 – Ce projet tel qu'il est présenté est de faciliter les échanges entre les différents corps consulaires qui gravitent autour de cette section navigable et du périmètre de compétence de la DTCS. Cela doit limiter les interlocuteurs pour la conduite de projet. C'est aussi à terme de faciliter la reconstruction des barrages manuels. **Force Ouvrière** peut être sensible à cette argumentation ! **Force Ouvrière A DE LA MÉMOIRE ... MAIS PAS COUTE (NORMAL ON EST UN SYNDICAT!) . ET CE DISCOURS NOUS A DÉJÀ ÉTÉ SERVI EN SON TEMPS !** Lorsque l'ÉPIC-VNF a été mis en place en 1991, il s'était engagé à reconstruire les barrages manuels en 20ans **et oui et oui et oui**. Ben **Force Ouvrière comprend pas !** On est en 2018 et il reste environ 40 barrages à reconstruire ! **Serait ce que l'on nous aurait menti ! ET NOS PERSONNELS VIEILLISSENT ET ON A PAS LE RENOUVELLEMENT NÉCESSAIRE POUR MANŒVRER SES OUVRAGES HYPERS CONSOMMATEURS EN MAIN D'ŒUVRE ET FORTEMENT NUISIBLE POUR LA SANTÉ !** Dans le projet, il n'y a aucun engagement sur la durée de reconstruction des barrages. ET lorsque **Force Ouvrière** a demandé un affichage sur ce point, il lui a été répondu que ce n'était pas l'objet ! **Serait-se un aveu pour nous signifier que l'ÉPA-VNF n'a pas les moyens financiers de ses ambitions !!**

Force Ouvrière pose cette question : **MAIS ALORS POURQUOI FAIRE UN TEL PROJET !**

Ben la réalité est autre ! c'est un projet pour absorber CAP 2022 « baisse des effectifs dans la fonction publique » ! **Force Ouvrière rappelle que c'est notre ministère qui s'est montré le meilleur élevé en la matière en rendant plus de 80 % d'effectifs sur la totalité du champ FONCTION PUBLIC D'ÉTAT**. Pour **Force Ouvrière, c'est évident** que ce projet, à pour objectif, à terme de baisser les niveaux de services aux usagers voir même la fermeture de certaines sections navigables du petit gabarit jugées non-rentables faute de moyens financiers et humains adaptés !

MESSIEURS LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, LES DIRECTEURS DE LA DTCS ET DE LA DTCS PROUVAIENT NOUS QUE NOUS AVONS TORT DANS NOTRE EXPRESSION !

Concernant le transfert de la racle de st-Mammés : Ce projet n'ayant que pour impact une modification administrative **Force Ouvrière** a pris ses responsabilités et il a été procédé au vote :

**Les Élus Force Ouvrière
des CTU-P de la DT-Bassin de la Seine
et de la DT-Centre Bourgogne**

Auxerre, le 13 juin 2018

Déclaration au CTU-P Commun DTBS et DTCB du 13 juin 2018

Messieurs les Présidents,
Mesdames et messieurs les membres du CTU-P,
Camarades.

Aujourd'hui, il nous est demandé de statuer sur le transfert de l'UTI Yonne DTBS à la DTCB. Comme à son habitude **Force Ouvrière** prendra ses responsabilités.

À ce stade, il reste des points importants à élucider :

Concernant DTBS :

– Nous déplorons encore une fois la transmission tardive des dossiers aux élus de cette instance conformément à son règlement intérieur. Monsieur le président du CTU-P de la DTBS, vous êtes un « nouvel arrivant », **Force Ouvrière** vous souhaite la bienvenue. Néanmoins vous êtes un arrivant décisionnaire ! Par conséquent nous vous demandons de prendre l'engagement ferme à ce que les délais de transmission des dossiers au membre du CTU-P soient respectés.

– Concernant le sujet du jour : En janvier 2018, le directeur du moment a procédé à la réforme du RI de ce secteur qui impacte quelque peu les personnels. Il a pris l'engagement que cette modification ne prendrait effet qu'au moment où le décret ITA serait publié. **Force Ouvrière** vous demande de respecter cet engagement ! Les représentants **Force Ouvrière**, lors du Clhsct du 30 mai dernier ont bien pris note que le DG mettrait en place une procédure spécifique pour compenser les éventuelles pertes financières induites par cette réforme et non prises en compte dans le décret ITA.

Concernant DTCB :

– **Force Ouvrière** a bien mesuré l'enjeu stratégique de cette fusion qui consiste à la reconstruction de tous les barrages manuels. Néanmoins, **Force Ouvrière** est obligé de vous rappeler qu'en 1991, à la création de l'EPIC-VNF, celui-ci avait pris l'engagement de reconstruire les barrages manuels sur 20 ANS. **Force Ouvrière**, après une lecture attentive, n'a pas décelé un quelconque engagement sur ce point !

– **Force Ouvrière**, au regard du nouveau périmètre de gestion de cette nouvelle UTI, EXIGE à minima le maintien des moyens humains et matériels présents à la date sa création.

– **Force Ouvrière** a noté la différence de gestion en matière comptable et de chaîne de commande publique . **Force Ouvrière** estime qu'il est nécessaire d'avoir une organisation claire et uniforme pour en favoriser la communauté de travail.

Les élus **Force Ouvrière**
Du CTUP de la DT Bassin Seine
Du CTUP de la DT Centre-Bourgogne



LIBERTÉ – ADHÉREZ À FORCE OUVRIÈRE – INDÉPENDANCE

FORCE OUVRIÈRE DIRECTION TERRITORIALE CENTRE-BOURGOGNE